

*Le quinze décembre deux mille onze à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE – Président*

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Alain ARCHIER, Maurice BERCHU, Denis BLANCHET, Muriel BONIJOLY, Céline BONNET, Robert BOSSY, Martine CHAMBON, Thierry CHAPUS, François CHAUVIN, Cécile CHENEVIER, Geneviève FAVERJON, Christophe FRANCOIS, Joël GRENIER, Gérard HEYRAUD, Denis LACOMBE (départ à 22h10), Laurent LACROIX, Valérie LEGENDARME, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Dominique OLAGNE, Jean Claude ORIOL, Eric PLAGNAT, Denis PLENET, Simon PLENET, Marie Hélène REYNAUD, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean-Claude TOURNAYRE, Jean Pierre VALETTE, Michèle VAURE, Marianne VERGNE, Alain ZABAL, Alain ZAHM, en qualité de délégués titulaires,  
Messieurs : Alain LECUYER, Jean-Luc MICHEL, Philippe SOUTEYRAT en qualité de délégués suppléants

Étaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Guy CAVENEGET, Cécile CELETTE, Thierry CHAPIGNAC, Christiane CLEMENT, Ludovic CORDIER, Eliane COSTE, Sébastien COSTE, Jean Marie DESLOGES, Max DESSUS, Jean Yves ESCOFFIER, Christophe JOURDAIN, Jean François JULLIAT, Danielle MAGAND, Bernard MARCE, Lylia QUOINON, Michel ROUX, Robert SEUX, François SIBILLE, Christelle VEROT,

#### Pouvoirs et représentation

- Yves BOULANGER était représenté par Alain LECUYER
- Aïda BOYER avait donné pouvoir à Jean-Pierre VALETTE
- Christiane CLEMENT avait donné pouvoir à Alain ZABAL
- Sébastien COSTE avait donné pouvoir à Alain THOMAS
- Jean-Marie DESLOGES avait donné pouvoir à Muriel BONIJOLY
- Max DESSUS avait donné pouvoir à Céline BONNET
- Olivier DUSSOPT avait donné pouvoir à Jean-Claude TOURNAYRE (jusqu'à son arrivée)
- Jean-Yves ESCOFFIER était représenté par Jean-Luc MICHEL
- Danielle MAGAND avait donné pouvoir à Christophe FRANCOIS
- Bernard MARCE avait donné pouvoir à Marie-Hélène REYNAUD
- Lylia QUOINON avait donné pouvoir à Simon PLENET
- Michel ROUX était représenté par Philippe SOUTEYRAT
- Robert SEUX avait donné pouvoir à Laurent MARCE
- François SIBILLE avait donné pouvoir à Eric PLAGNAT

Assistaient également à la réunion : Mesdames et Messieurs Sylvain BATIN, Pascale CHARRIER, Bruno CROSET, Jean-Luc FLATTOT, Véronique GACHE, Gérard PERRIER, Christophe ROSTAING

Secrétaire de séance : Madame Marie-Hélène REYNAUD

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 8 décembre 2011

Membres en exercice : 58 titulaires + 24 suppléants  
Présents : 36 titulaires et 3 suppléants

Pouvoirs : 11

Votants : 50

---

## **2011.269 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2011**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le procès verbal de la séance du 3 novembre 2011,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision.

## **2011.270 – REVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE,

RETIENT l'amendement visant à rétablir dans les Statuts les références à la politique du Développement de l'agriculture sur le territoire et les politiques contractuelles en faveur du commerce et de l'artisanat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

après en avoir délibéré et PAR 48 VOIX CONTRE ET 2 VOIX POUR,

NE RETIENT PAS l'amendement visant à supprimer la référence à la taxe incitative

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE,

RETIENT l'amendement visant à inverser symboliquement les sections A et B du projet présenté de manière à ce que « ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » soit en premier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

après en avoir délibéré et PAR 43 VOIX CONTRE, 3 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS,

NE RETIENT PAS l'amendement visant à supprimer les termes « équilibre constant » dans le préambule

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et par 48 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (M. PLAGNAT, M. SIBILLE

APPROUVE le projet de modification des statuts amendé des deux amendements tels qu'adoptés ci-dessus et annexé à la présente délibération,

DEMANDE à Monsieur le Président de transmettre la présente délibération, dûment exécutoire, et assortie du projet de modification des statuts, aux Maires de chacune des communes membres, en vue de l'adoption dudit projet,

DEMANDE à Monsieur le Président de solliciter Monsieur le Préfet, aux fins que celui-ci prononce, par Arrêté, au vu des délibérations à intervenir des conseils municipaux, la modification des statuts de la Communauté de communes du Bassin d'Annonay,

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

**2011.271 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2012 – BUDGET DE ZONES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et PAR 48 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (M. PLAGNAT, M. SIBILLE)

ADOpte le budget primitif 2012 – Budget de zones – tel qu'il ressort du tableau ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires).

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

**2011.272 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2012 – BUDGET LOCATIONS :**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et PAR 48 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (M. PLAGNAT, M. SIBILLE)

ADOpte le budget primitif 2012 – Budget locations – tel qu'il ressort du tableau ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires).

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

**2011.273 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2012 – BUDGET DECHETS DES MENAGES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et par 48 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (M. PLAGNAT, M. SIBILLE)

ADOpte le budget primitif 2012 – Budget déchets des ménages– tel qu'il ressort du tableau ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires).

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

**2011.274 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2012 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et PAR 48 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (M. PLAGNAT, M. SIBILLE)

ADOpte le budget primitif 2012 – budget Annexe de la Régie d'Assainissement – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M49 – présentation du budget par chapitres budgétaires),

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires,

**2011.275 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2012 – BUDGET ANNEXE DE LA STATION D'EPURATION DE VERNOSC**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et par 48 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (M. PLAGNAT, M. SIBILLE)

ADOpte le budget primitif 2012 – budget Annexe de la station d'épuration de Vernosc – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M49 – présentation du budget par chapitres budgétaires),

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires,

**2011.276 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2012 – BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et par 48 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (M. PLAGNAT, M. SIBILLE)

ADOpte le budget primitif 2012 – Budget principal – tel qu'il ressort du tableau ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires).

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

**2011.277 - OPÉRATION « AMÉNAGEMENT DE LA LOMBARDIÈRE » - OUVERTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2012/01 – RÉPARTITION PLURIANNUELLE DES CRÉDITS DE PAIEMENT.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et par 47 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (M. PLAGNAT, M. SIBILLE)

DÉCIDE d'ouvrir une autorisation de programme, sous le n°2012/01, pour l'opération « Aménagement de la Lombardière ». Cette autorisation de programme concernera toutes les dépenses d'investissement relatives à cette opérations, hormis celle déjà engagées sur l'exercice 2011, cette opération sera retracée au Budget Principal,

DIT QUE le montant de cette autorisation de programme s'élève à 1 478 900,00 € TTC,

DIT QUE la répartition pluriannuelle des crédits de paiement fait l'objet d'un tableau annexé à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2011.278 - OPÉRATION « MISE EN PLACE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES » - OUVERTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2012/02 – RÉPARTITION PLURIANNUELLE DES CRÉDITS DE PAIEMENT.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

DECIDE d'ouvrir une autorisation de programme, sous le n° 2012/02, pour l'opération « Mise en place de conteneurs semi-enterrés sur le territoire de la Communauté de Communes » ; cette autorisation de programme concernera toutes les dépenses d'investissement se rapportant à cette opération ; cette opération sera retracée au Budget Annexe des Déchets,

DIT QUE le montant de cette autorisation de programme s'élève à 1.680.000 € TTC,

DIT QUE la répartition pluriannuelle des crédits de paiement fait l'objet d'un tableau annexé à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2011.279 - RESSOURCES HUMAINES - REVISION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS ET DE SERVICES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Après en avoir délibéré et par 49 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (M.PLAGNAT, M. SIBILLE)

ADOpte la convention de mutualisation ci-annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**2011.280 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : MODIFICATION DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les modifications apportées au compte épargne temps telles que mentionnées ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**2011.281 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : TABLEAU DES EFFECTIFS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ci-annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces s'y rapportant.

**2011.282 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

## **D'ASSAINISSEMENT ET FIXATION DE LA PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT À L'EGOUT 2012**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE que les paragraphes de 1°/ à 6°/ susmentionnés viennent en remplacement du Chapitre 4 du règlement du service d'assainissement adopté par le Conseil Communautaire du 31 mars 2010.

FIXE le montant de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, à :

1/ Dans le cadre d'un immeuble à vocation d'habitation, d'hébergement à but lucratif ou non lucratif :

Mètres carrés de SHON : X	Modalités de calcul de la PRE
X inférieur ou égal à 50 m <sup>2</sup>	20 € / m <sup>2</sup>
50 m <sup>2</sup> < X =< 200 m <sup>2</sup>	2000 €
X > 200 m <sup>2</sup>	2000€ + 10€ par nombre de m <sup>2</sup> au delà de 200m <sup>2</sup>

2/ Dans le cadre d'un immeuble à vocation d'activités industrielles, tertiaires, commerciales, artisanales ou autres vocations à l'exception de celle énoncée en 1/ :

Mètres carrés de SHON : X	Modalités de calcul de la PRE
X inférieur ou égal à 500 m <sup>2</sup>	2000 €
X > 500 m <sup>2</sup>	2000€ + 100€ par tranche de 100m <sup>2</sup> au delà de 500m <sup>2</sup> plafonné à 7 000 €

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente Délibération.

## **2011.283 - RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN D'ANNONAY - DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BIENS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Après en avoir délibéré, et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les propositions ci-dessus qui prendront effet pour les biens acquis à compter de l'exercice 2010 et figurant dans le tableau ci-dessous.

NATURE DES IMMOBILISATIONS	DUREE
Construction bâtiment d'exploitation	75 ans
Construction STEP ( génie civil, gros œuvre)	50 ans
Construction réseau	50 ans
Construction poste de pompage ou refoulement	20 ans
Travaux de réhabilitation sur réseau existant	25 ans

Travaux de modernisation STEP (process, sécurité..)	20 ans
Travaux de réhabilitation sur bâtiment existant	20 ans
Travaux de réhabilitation sur poste de pompage ou Refoulement	10 ans
Matériel d'exploitation réseau ( hydrocureuse..)	15 ans
Equipements électromécaniques, électriques, hydrauliques	10 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Matériel de transport	10 ans
Equipement informatique, télésurveillance, télégestion	5 ans
Logiciel informatique	2 ans

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2011.284 - AIDE A L'IMMOBILIER EN FAVEUR DE LA SCI DES BOISEUX POUR LE COMPTE DE L'ENTREPRISE A7 AGENCEMENT EN VUE DE SON INSTALLATION SUR LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la proposition et décide d'apporter un soutien au projet de développement de l'entreprise A7 Agencement par le versement d'une subvention d'un montant de 1 950 €,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

**2011.285 - EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE DAVEZIEUX – ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA SOCIETE LCL LEASING ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les propositions d'échange foncier entre la société LCL Leasing (AA 194, 196 et 198) et la COCOBA (AA140, 186 et 190). Cet échange se faisant sans soulte, par dérogation aux avis donnés par France Domaine, les frais et honoraires de l'acte étant pris en charge par la COCOBA,

CHARGE Monsieur le Président de signer l'acte authentique et tout document s'y rattachant, avec faculté de substituer,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier avec faculté de substituer.

**2011.286 – AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE. REMBOURSEMENT EN FAVEUR**

**DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAIR – DOSSIER D'EXTENSION DE L'ENTREPRISE SRCA SUR LE PARC D'ACTIVITÉS DE MASSAS CHANTECAILLE À SAINT-CLAIR.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

DECIDE de verser à la commune de Saint Clair l'aide d'un montant de 5 000 € attribuée en lieu et place de la Communauté de Communes pour l'extension de la société SRCA sur le parc d'activités de Massas Chantecaille à St Clair,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

**2011.287 - PARC D'ACTIVITÉ DE MASSAS – COMMUNE DE SAINT CLAIR – CESSION D'UNE PARCELLE A MONSIEUR CLASTRES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

CÈDE un terrain d'une surface d'environ 1 000 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée section B 145, au prix de 30 € HT / m<sup>2</sup> soit 30 000 € HT, à M. CLASTRES ou à toute autre personne s'y substituant pour y développer son activité de contrôle technique automobile,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2011.288 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L' ETAT AU TITRE DE LA DETR : AMÉNAGEMENT DU PARC D'ACTIVITÉS LES PRIAUX – COMMUNE DE VERNOSC-LÈS-ANNONAY**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la présente délibération,

AFFIRME son intention d'aménager un parc d'activité artisanal au lieudit «Les Priaux» sur la commune de Vernosc-les-Annonay,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR – exercice 2012,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2011.289 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA**



## **DETR : AMÉNAGEMENT DU PARC D'ACTIVITE ARTISANAL DE LA PEYRE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la présente délibération,

AFFIRME son intention de créer un parc d'activité artisanal au lieudit «La Peyre» sur la commune d'Annonay,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR – exercice 2012,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

## **2011.290 - GESTION DU PARC D'ACTIVITÉS DE SAINT-CYR – CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DE LA ZONE ET DROIT DE PREEMPTION**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au transfert de la voirie énoncé ci-dessus dans le domaine public de la commune de Saint-Cyr,

APPROUVE les termes du projet de convention ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention relative à l'entretien et la maintenance des zones d'activités,

ACCEPTE la délégation du droit de préemption de la commune de Saint-Cyr au conseil communautaire, pour la zone AUI de Prachenet dès délibération du conseil municipal de cette dernière,

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches utiles à cet effet,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## **2011.291 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ETUDES RELATIF A L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE MASSAS-CHANTECAILLE ET A LA REVISION DU PLU DE SAINT-CLAIR - CONCLUSION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY ET LA COMMUNE DE SAINT-CLAIR**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes associant la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay (COCOBA) et la commune de Saint-Clair en vue de l'extension et de l'aménagement de la zone d'activités de Saint-Clair et de la révision générale du PLU,

DÉSIGNE Monsieur Alain ZAHM et Monsieur Denis SAUZE respectivement membre titulaire et membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches utiles à cet effet,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

**2011.292 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY ET LA SAFER**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la convention entre la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et la SAFER pour une durée d'un an.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits le cas échéant dans le cadre de l'exercice budgétaire 2012.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention établie à cet effet.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

**2011.293 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L' ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DU PAYS ANNONEEN**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention entre la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et l'Association Office de Tourisme du Pays Annonéen pour les années 2012 à 2014,

AUTORISE le Président à signer la convention,

AUTORISE le Président à verser une subvention de 80 000 € par an à compter de 2012 sous réserve du vote du conseil communautaire dans le cadre de l'adoption du budget primitif.

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 80 000 € à l'Office de Tourisme au titre de l'année 2012 suivant les modalités prévues dans la convention.

DIT que cette subvention comprend le montant de taxe de séjour collecté sur l'exercice 2011.

AUTORISE Monsieur le Président ou l' élu en charge de ce dossier à signer cette convention et toutes autres pièces s'y rapportant,

CHARGE Monsieur le Président ou l' élu en charge de ce dossier, de toutes démarches utiles à cet effet.

**2011.294 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA**

**DETR ET AUPRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE AU TITRE DE L'APPEL A PROJET PILOTS : AMÉNAGEMENT DE LA LOMBARDIÈRE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et PAR 48 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Mme REYNAUD)

APPROUVE les termes de la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Conseil Général dans le cadre de l'appel à projet Pilots – exercice 2012.

AUTORISE Monsieur le Président à signer et tout document se rapportant à cette affaire.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2011. 295 - AMÉNAGEMENT LA LOMBARDIÈRE : CONVENTION DE PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉE ET D'AUTORISATION DE RÉALISATION DE TRAVAUX ENTRE LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Président à signer le projet de convention susvisé à intervenir entre le Département et la COCOBA,

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches utiles à cet effet.

**2011.296 - PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL DU 16 NOVEMBRE 2011 RELATIF AU SOLDE DE TOUT COMPTE DU MARCHÉ DE « RÉALISATION D'UN BARREAU DE LA DÉVIATION D'ANNONAY, CRÉATION D'UN GIRATOIRE, TERRASSEMENTS DE LA VOIE PRIMAIRE DU PARC D'ACTIVITÉS DE MARENTON ET RÉALISATION DES PLATEFORMES INDUSTRIELLES À ANNONAY »**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

ADOpte le principe de l'acceptation de la conclusion d'un protocole transactionnel ayant pour objet de mettre fin au différend opposant les parties sur l'ensemble des concessions réciproques que celles-ci entendent consentir,

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE le Président, sur la base des termes sus-mentionnés, à signer ledit protocole dont le projet est annexé à la présente.

**2011.297 – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE**

**ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE VALLOIRE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIVARHONE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet de convention constitutive d'une entente intercommunale entre la communauté de communes du Bassin d'Annonay, la Communauté de communes du Pays Roussillonnais, la Communauté de communes Rhône- Valloire, la Communauté de communes du territoire de Beaurepaire, la communauté de Communes de Vivarhène,

DÉSIGNE M. ZAHM, M. SAUZE, M.DUSSOPT en qualité de délégués titulaires et M. TOURNAYRE, M. THOMAS, Mme REYNAUD en qualité de délégués suppléants de la conférence intercommunale,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45**

**Affiché le 21 décembre 2011 en vertu de l'article 5121-5 du CGCT**

**Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées**